



## Convention de partenariat relative à la Fête du Blavet 2023

DEL09\_2023\_06\_09

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 27

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, DINASQUET Carolyn, du PREMORVAN Erika, , DUPUY Typhenn EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOULARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, PROD'HOMME Anne Sophie, EVANO Thomas.

**Pouvoirs** : FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
EVANO Thomas donne pouvoir à LE ROUX Anne

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Erika DU PRÉMORVAN

La conseillère déléguée informe l'assemblée :

Au titre de leurs compétences, les Villes de Languidic, Baud et Quistinic réalisent et soutiennent des actions d'animations locales et culturelles sur leur territoire.

A cet égard, elles accueillent diverses manifestations d'intérêt communal.

Les Villes de Languidic, Baud et Quistinic, considérant leurs compétences respectives et leur bassin de vie commun, souhaitent partager l'organisation d'une animation estivale collective "grand public" : Fête du Blavet 2023 à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet.

Aussi, il convient de formaliser les engagements et la participation financière de chaque commune via une convention tripartite.

Il est donc proposé de se positionner sur le projet de convention.

## **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants ainsi que l'article L 5211-39 ;

**Vu** l'avis de la commission finances et ressources humaines ;

**Vu** le projet de convention ;

- **VALIDE** la convention de partenariat relative à l'organisation de la Fête du Blavet 2023,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec Baud et Quistinic.

ADOPTÉ: à 27 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 12 juin 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL